



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 23.06.2009 L'an deux mille neuf et le vingt neuf juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO-HOUDET, COMBES, Mrs CRESPO, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIE, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 09/84 **Absents**: Mme SABY (excusée), Mr MARTY (excusé), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr BALOUP (excusé).

**Secrétaire** : Mme BONNÉ.

Objet de la délibération \_\_\_\_\_

**TARIFS SEJOUR  
D'ETE 2009**

*Rapporteur* : Monsieur Bénézech

Le service jeunesse organise un séjour durant la période du samedi 18 au samedi 25 juillet 2009, à la Palud sur Verdon, dans les Alpes de Haute Provence. Les tarifs proposés sont les suivants :

1 <sup>ère</sup> tranche entre 1 et 274 €	2 <sup>ème</sup> tranche entre 275 et 381 €	3 <sup>ème</sup> tranche entre 382 et 510 €	4 <sup>ème</sup> tranche ≥ 511 €	Extérieurs
115	145	185	240	732

VU la proposition de la commission culture - jeunesse,

*Adopté à l'unanimité*

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus exposés, au séjour organisé durant la période du samedi 18 au samedi 25 juillet 2009.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 13 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,